



DIRECTION PETITE ENFANCE

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



# CAFE DES PETITS

Arrêté 2017/R-CP/DGS/407 du 25 août 2017

## **I - PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT**

Article 1 : Le Café des Petits est un espace de détente, de rencontre, d'échanges et de jeux ouverts à tout enfant de moins de 4 ans, accompagné d'un adulte majeur, tuteur (parent, membre de la famille) qui reste présent. Le lieu est gratuit, ouvert aux enfants de la Commune sur présentation d'un justificatif de domicile.

Article 2 : Les adultes, parents et accueillants, reconnaissent ensemble leurs responsabilités éducatives vis à vis des enfants, chacun ayant son rôle. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Article 3 : Les accueillants sont des professionnels de la petite enfance. Ils ont une fonction d'accompagnement, sur un mode d'échanges, de savoir avec les parents. Ils ont un rôle de médiation.

Article 4 : Le lieu n'a pas de vocation thérapeutique, il peut être une passerelle vers d'autres professionnels. Son rôle est de faciliter la fonction parentale et de la renforcer. Il prépare à la séparation. Il a également un rôle de prévention de l'Enfance.

## **II - MODE DE FREQUENTATION**

Article 5 : Le nombre d'enfants ne peut excéder 12. Un groupe de 12 adultes environ peut être accueilli.

Article 6 : L'anonymat de l'enfant est respecté, seul, le prénom de l'enfant est demandé.

## **III - HORAIRES**

Article 7 : Le lieu est ouvert 6 heures par semaine sauf pendant les congés, les mercredis de 9H00 à 12H00 et les jeudis de 14H30 à 17H30, hormis les vacances scolaires.

#### **IV - PARTICIPATION DES FAMILLES**

Article 8 : La contribution des familles est symbolique et doit permettre de partager chaleureusement une collation (café, petits gâteaux etc.)


#### **V - ACCEPTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT**

Article 9 : Un exemplaire du présent règlement sera remis à la famille lors de l'inscription définitive d'un enfant.

Article 10 : Ce règlement peut être modifié par arrêté du Maire.

## « CAFE DES PETITS »


22 allée des Boutons d'Or  
ARCHIPEL  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

 01.30.43.42.79



### ***DIRECTION PETITE ENFANCE***

Hôtel de Ville  
66 rue de la Mare aux Carats  
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

 01-39-30-30-50  
email : [petite.enfance@montigny78](mailto:petite.enfance@montigny78).